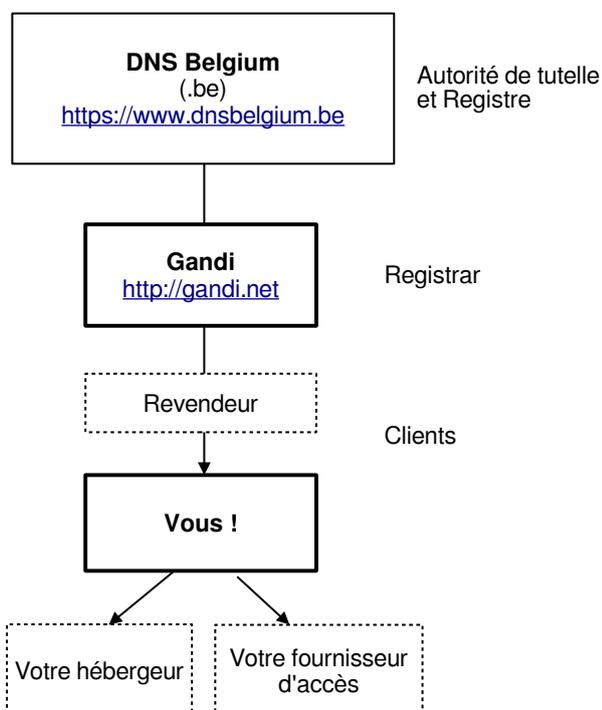


En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BE supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .BE.1. Autorité de tutelle et Registre

.BE est l'extension officielle de la Belgique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BE :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BE.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BE, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BE, définies par DNS Belgium, consultables aux adresses suivantes :

- Conditions d'enregistrement : https://assets.dnsbelgium.be/attachment/Enduser_Terms_and_Conditions_fr_v6.1_0.pdf
- Politique de traitement des données personnelles : <https://www.dnsbelgium.be/fr/nom-de-domaine-juridique/privacy>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .BE.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/be/info>

Les .BE sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .BE, Vous devez respecter les conditions suivantes :

- la durée d'enregistrement est de 1 an ;
- pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration** ;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .BE peut détruire Votre nom de domaine ;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

DNS Belgium se réserve le droit de mettre fin, à tout moment à Votre droit d'usage et ainsi détruire Votre nom de domaine s'il ne respecte pas ou plus les règles établies par DNS Belgium sans que Nous ne puissions intervenir si Vous ne remédiez pas à ce manquement dans les 14 jours suivant l'avertissement donné par courrier électronique par DNS Belgium ou par Notre intermédiaire, étant précisé que le fait de ne pas communiquer une adresse électronique valide en permanence est un manquement aux Règles de DNS Belgium et aux présentes conditions particulières.

Article .BE.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/be>

Article .BE.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine soient conservées par le Registre du .BE, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine et un an à compter de la suppression de votre nom de domaine, cela conformément à la Politique de traitement des données personnelles du Registre : <https://www.dnsbelgium.be/fr/nom-de-domaine-juridique/privacy>

Vous autorisez également le Registre à transférer Vos données personnelles à des tiers dans le cadre de services d'information ou de surveillance des noms de domaine.

Cependant, les données personnelles des particuliers (personnes physiques) ne seront pas divulguées dans la base de données publique Whois du Registre ni transférées aux tiers.

Les tiers qui veulent accéder aux données personnelles d'un particulier et qui disposent de raisons légitimes pour une telle divulgation, peuvent introduire une requête motivée (via ce [formulaire](#) en indiquant le nom de domaine concerné dans la barre de recherche) auprès du Registre. Le Registre déterminera la légitimité de la demande et décidera ensuite de communiquer ou non les informations demandées.

Article .BE.6. Règlement des litiges

Le Registre du .BE a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges (ADR) spécifique pour les domaines en .be, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- Procédure ADR : <https://www.dnsbelgium.be/fr/nom-de-domaine-juridique-litiges-noms-de-domaine/proc%C3%A9dure-adr>

Le législateur belge a adopté une loi contre le "cybersquatting" et le "typosquatting". Ce texte s'applique à tous les noms de domaine en .BE ainsi qu'à tous les détenteurs de nom de domaine qui ont leur domicile ou leur lieu d'établissement en Belgique :

- Procédure loi du 26 juin 2003 :
<https://www.dnsbelgium.be/fr/enregistrer-votre-nom-de-domaine/litiges/ce-que-vous-devez-savoir-sur-la-procedure-loi-du-26-juin>

Article .BE.7. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante :

<https://www.dnsbelgium.be/fr/gerer-votre-nom-de-domaine/demenager-votre-nom-de-domaine#cb-624>

Une fois Votre demande de transfert initiée via Notre interface, le Registre Vous envoie un email contenant le code d'autorisation associé à Votre nom de domaine. Il Vous faudra alors relancer Votre commande de transfert via Votre interface en indiquant ce code d'autorisation. Le code fourni par le registre est valide pendant 7 jours.

Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le transfert n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le transfert est perdu.

Article .BE.8. Changement de propriétaire

PJ: [Conditions d'enregistrement](#)

Les règles applicables au changement de propriétaire sont exposées à l'adresse suivante :

<https://www.dnsbelgium.be/fr/gerer-votre-nom-de-domaine/ceder>

Le changement de propriétaire s'initie chez le Registrar de Votre choix. Chez Gandi, le propriétaire actuel initie la demande via Notre Interface. Le Registre lui envoie un email contenant le code d'autorisation associé au nom de domaine à transmettre au nouveau propriétaire qui devra alors relancer la commande via son interface en indiquant ce code d'autorisation. Le code fourni par le registre est valide pendant 7 jours.

Le changement de propriétaire n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le changement de propriétaire est perdu.

Article .BE.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 40 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .BE-